

Amherst, le 27 février 2017

À la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Amherst tenue le 27 février 2017, à laquelle sont présents le maire, monsieur Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu	Daniel Lampron
Denise Charlebois	Robert Laperrière
Yves Duval	Ronald Robitaille

Formant tous quorum sous la présidence du maire.

Madame Bernadette Ouellette, directrice générale/secrétaire-trésorière et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint/secrétaire-trésorier adjoint sont aussi présents.

L'avis de convocation de la séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil par la directrice générale conformément à la loi.

Monsieur le maire soumet à madame et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Assemblée extraordinaire du 27 février 2017

1. Ouverture de la séance
2. Dossier Église de St-Rémi
3. Bibliothèque Vendée
4. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier – Reddition de comptes
5. Permis de voirie
6. Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

RÉS 049-17: RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée à la majorité

2 RÉS 050-17: DOSSIER ÉGLISE DE ST-RÉMI

CONSIDÉRANT les échanges entre le Diocèse et la municipalité d'Amherst pour l'achat de l'église de St-Rémi;

CONSIDÉRANT les conditions exigées par l'Évêché pour conclure la vente de l'église de St-Rémi à la municipalité pour un montant de un (1) dollar;

CONSIDÉRANT les avis reçus par le comité de travail et le milieu municipal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu et il est UNANIMEMENT résolu ce qui suit :

QUE le conseil approuve les conditions décrites dans la lettre adressée à Mgr Paul Lortie, datée du 27 février 2017, telle que déposée.

Adoptée

3 RÉS 051-17 : BIBLIOTHÈQUE DE VENDÉE

CONSIDÉRANT les besoins identifiés pour la nouvelle bibliothèque de Vendée ;

CONSIDÉRANT QUE les besoins ne correspondent pas aux normes minimales du Ministère de la culture et des communications pour l'obtention d'une subvention ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire aller de l'avant dans ce dossier ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

Que le conseil aille de l'avant dans le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque à Vendée et qu'il finance sa construction par le règlement de financement 521-17 adopté lors de la séance ordinaire du 13 février 2017 par la résolution 044-17.

Adoptée à l'unanimité

**4 RÉS 052-17 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER –
REDDITION DE COMPTES**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 228 818 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Il est proposé par madame la conseillère Denise Charlebois

QUE la municipalité d'Amherst informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à la majorité

5 RÉS 053-17: PERMIS DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2017 et qu'il autorise monsieur Bernard Davidson, directeur des services techniques, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie ;

QUE la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

Adopté à la majorité

6 RÉS 054-17: LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

Que la séance extraordinaire soit levée.

Adoptée à la majorité

Bernard Lapointe,
Maire

Martin Léger
Directeur général adjoint et
Secrétaire-trésorier adjoint

Je, Bernard Lapointe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

Bernard Lapointe,
Maire